

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Gestion et Protection de la Nature



La Nature, une passion, des métiers

La Filière BTSA Gestion et Protection de la Nature

Recrutement

Candidature possible après un baccalauréat général, technologique ou professionnel de janvier à mars, sur le site www.admission-postbac.fr

Pourquoi choisir la filière Gestion et Protection de la Nature ?

Le parcours pédagogique permet d'acquérir des connaissances naturalistes et des pratiques scientifiques, techniques, économiques, sociales et culturelles appliquées à la gestion des espaces naturels et à leur valorisation.

Les enseignements visent à former des techniciens capables d'étudier un milieu naturel, d'organiser et de gérer des chantiers de gestion et de faire des animations à destination d'un public.

La formation donne la qualification niveau III et 120 crédits européens (ECTS).

Nos atouts

- Un lycée à taille humaine, situé dans l'Arboretum National des Barres, ce qui rend le cadre de travail exceptionnel
- Une écoute privilégiée
- Des liens forts avec la profession
- Une équipe d'enseignants chevronnés reconnus par le monde professionnel
- La proximité d'un centre de recherche



Contenu de la formation

Le cycle d'étude dure deux années et comprend un tronc commun à tous les BTSA (techniques d'expression et de communication, langues vivantes et économie générale, éducation sociale culturelle...)

L'enseignement technique vise à former des techniciens spécialistes des études, de la gestion et de la valorisation des milieux naturels (mathématiques, biologie, écologie, aménagement, droit de l'environnement).

Le stage représente entre 12 et 16 semaines et s'effectue durant l'été entre la première et la deuxième année, dans un organisme professionnel. L'objectif est de réaliser une étude de milieu naturel. Le rapport doit permettre de faire état de la capacité d'intégration dans une structure professionnelle. Le stage individuel peut être réalisé dans un organisme en France ou à l'étranger.

Des projets professionnels tutorés sont mis en œuvre : ils permettent une approche pratique du métier de technicien en milieux naturels.

Dans le cadre des Modules d'Initiative Locale, l'équipe pédagogique a choisi de développer deux thèmes :

- Cartographie informatique appliquée à la biodiversité
- Diagnostic de la faune pour évaluer la biodiversité.

Conditions d'accès et hébergement

Le site des Barres se situe à 120 km au sud de Paris, à côté de Montargis.

Le lycée est desservi par la ligne SNCF Paris-Nevers.

L'établissement possède un internat en chambre individuelle avec douche et lavabo. La restauration fonctionne du lundi matin au vendredi midi inclus. L'internat est ouvert toute la semaine, week-end inclus. Les étudiants qui restent le week-end ont à disposition une cuisine équipée.

Un foyer et une association permettent aux étudiants de pratiquer de nombreuses activités.

Conditions d'examen

La délivrance du diplôme est obtenue à 50 % par un contrôle continu en cours de formation (C.C.F.) et 50 % en contrôle terminal à la fin de la deuxième année, la soutenance du rapport de stage représentant plus d'un tiers de cette note.

Les résultats du B.T.S.A. G.P.N. du Lycée Le Chesnoy – Les Barres sont d'un très bon niveau.

La moyenne du pourcentage d'admis représente 84,8 % sur les 7 dernières années.

Poursuites d'études

Après le BTSA, les meilleurs étudiants peuvent intégrer une classe préparatoire post-BTS préparant en un an les concours des Ecoles d'Ingénieurs.

Les étudiants peuvent également poursuivre une formation Universitaire en Licence ou Licence Professionnelle.

Une poursuite d'études est possible en certificat de spécialisation, formation non diplômante.

Entrée dans la vie active

Les étudiants peuvent être recrutés dans :

- des organismes de gestion et de protection de l'environnement (CEN, APN,...),
- des syndicats de communes (des parcs Naturels Régionaux + syndicat de Rivières),
- des cellules liées à la gestion de l'environnement (DDT,...),
- l'enseignement après un Master,
- une société liée à l'aménagement (Bureau d'étude,...),
- la fonction publique après concours (ONCFS, ONERA, ONF,...).